



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180712-20

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 6 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2018 à 18h30, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Beatrice ADAMY à Jacques COUDOUR
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE

Conseiller.e.s absent.e.s : Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Serge PERCHE, Paul PERRIN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Paul SABATIER

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET, Mireille BASSET

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

50

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY DE DOME DANS LE CADRE
DU DISPOSITIF POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI)**

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Le rapporteur informe l'assemblée que, dans le cadre de la politique nationale et régionale pour l'installation en agriculture, le Point Accueil Installation (PAI) est la porte d'entrée unique chargée d'accueillir et de coordonner l'accompagnement de proximité de tous ceux qui souhaitent s'installer en agriculture.

La convention proposée a pour objet de définir les conditions de partenariat entre le Point Accueil Installation (PAI) et la Communauté de Communes en tant que structure proposant un accompagnement à un porteur de projet d'installation en agriculture.

Le PAI de la Chambre d'Agriculture est le seul organisme labellisé dans le Puy-de-Dôme. Tout candidat qui désire bénéficier des dispositifs d'aide à l'installation devra être « passé » par le PAI.

Ce partenariat a pour vocation de permettre :

- A tout porteur de projet d'installation en agriculture d'être accueilli, orienté et accompagné dans les meilleures conditions en particulier grâce à l'action du PAI,
- Au PAI d'exercer au mieux ses missions d'orientation auprès des structures susceptibles d'accompagner un porteur de projet en fonction des besoins détectés par le PAI.

La Convention présentée en annexe détaille les engagements de chacune des deux parties.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** cette convention,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 50	Conseillers présents : 45	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 46	Pour : 46	Contre :	
Abstentions : 4			
T.DEGLON – J. MALOCHET – B. GENEIX – F. LAÏD			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

